

Le Maire ouvre la séance à 20h30 en présence de Mesdames et Messieurs les conseillers :
Martine BIAIS, Jean BERGER, François BOCK, Jean - Jacques CHEVRIER, Jacques DEMELLIER,
Claude FERRON, Annie FULIGNI, Monique GUILLEMINÉ, François GUYOT, Bernard HIPPEAU,
Dominique NEVEUX, Christelle PINEAU.

Absents excusés avec pouvoir : Robert DENIS, Francis GUICHARD, Arnaud LELONG, Valérie HABERBUSCH

Absents excusés sans pouvoir : Guy BOUCHET, Jacques ELIAS.

Secrétariat : Chrystelle PAUMARD.

1 - Approbation du procès-verbal du 31 mai 2012.

- Le procès-verbal est validé par la totalité des membres présents du conseil.

2 - Réunions et manifestations prévues en juillet et Août 2012.

- Document joint en annexe.

3 - Travaux en cours.

3.1 - Petite enfance.

- Réception définitive avec réserves.
- 2 avenants à prévoir :
 - Plomberie : raccordement eau chaude sur un lavabo (1300,00 €).
 - Menuiserie : modification placards (950,80 €) .

3.2 - Gendarmerie.

- Évacuation des eaux pluviales : le sous-sol étant argileux, un bassin de rétention est à prévoir.

3.3 Lotissement de la grande Borne.

- Pour problème de financement, le projet est repoussé au moins à 2013. URBANOVA doit rechercher et nous proposer des solutions plus économiques pour les acquéreurs potentiels.

3.4 - Impasse du vieux château.

- Réfection de la voirie terminée.

3.5 - Autres travaux.

- Assainissement route de Couhé : pose de l'enrobé semaine 27.

4 - Délibérations.

4.1 - Petite enfance :

- Avenants plomberie (1300,00€) et menuiserie (950,80€).

A l'unanimité, les membres du conseil donnent leur accord de principe et demandent au maire de bien vouloir signer les 2 avenants.

4.2 - Subventions aux associations:

- Budget 2012 : 30 000 €.
- Montant des subventions accordées : 22098,22 €, comprenant le versement à l'association du Chat perché, les 3000 € (restants) au centre culturel .
- D'autre part 1350€ sont accordés cette année à l'association Jeunesse sportive Foot Val de Clouère – ESMG ; en contre partie, le conseil municipal de Gençay souhaite que des matchs se déroulent sur ses terrains, une démarche dans ce sens auprès de l'association doit être effectuée.

Les membres présents du conseil valident à l'unanimité le montant des subventions aux associations.

4.3 - Contrat restauration collective EHPAD/Foyer logement/Écoles.

- Consultant en charge du dossier : TR 6, Siège social à LUYNES (13)
- 3 entreprises ont répondu à l'appel d'offre : ELIOR, SODEXO, API restauration
- Critères de sélection : Qualitatif avec une pondération à 40 % et le Quantitatif (prix) à 60%.

Candidats	Pondération	ELIOR	SODEXO	API
Note Qualité	40,00%	35,2	34,94	35,04
Note Quantitatif	60,00%	53,02	53,08	60
Total	100,00%	88,22	88,02	95,04
Classement		2	3	1

Analyse des écarts quantitatifs			
	ELIOR	SODEXO	API
Alimentaire *	310721	310394	274583
Écart	19961	42058	0
Charges fixes scolaires	32045	25375	22677
Écart	6670	0	-2698
Charges fixes EHPAD	113616	88862	97807
Écart	24754	0	8945
Charges fixes totales	145661	114236	120483
Écart	25177	-6246	0

Le coût de l'alimentaire est basé sur le nombre de repas préparés en 2011 (83200).

- L'écart important entre API et SODEXO s'explique donc en grande partie par un coût alimentaire différent, qui se traduit sur une année par un différentiel de 42 058 € HT, il est moindre entre API et ELIOR (19961 € HT).
- Prix moyen alimentaire pondéré : API = 1,85 € - ELIOR = 1,98 € et 2,36 € pour SODEXO.

Analyse des écarts sur les charges fixes (base Sodexo)			
Frais en personnel	ELIOR	SODEXO	API
Scolaire	26000	21883	19687
EHPAD	101616	76752	88486
Total	127616	98634	108173
Écarts	28982	0	9539

- Référence SODEXO : ELIOR est plus onéreux (30 %) et API est légèrement supérieur (9 %)
- **Analyses :**
- Peu d'écart entre les 3 candidats sur la partie qualité, en revanche API a fait un gros effort sur le coût des matières premières en présentant les meilleurs menus.
- **Conclusion :**
- TR6 nous préconise de retenir API Restauration.
- **Le maire propose donc de suivre la préconisation du consultant.**

Après en avoir débattu, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents moins une voix : (J-J CHEVRIER) approuve la proposition du maire et lui demandent de prendre toutes les dispositions nécessaires à cet effet.

4.3 - Chantier d'insertion du syndicat mixte: intervention sur les murs du cimetière.

- Établissement d'une convention entre le Syndicat mixte du Pays Civraisien et la commune de Gençay.
- Engagements respectifs :
- Le syndicat s'engage par l'intermédiaire de son chantier d'insertion, à restaurer 2 murs en pierre du cimetière de Gençay.

- La commune prend en charge l'organisation et les frais de bouche de l'équipe d'insertion durant la durée du chantier et aussi les coûts des matériaux de restauration.

- Rémunération du mandataire :

- Le syndicat perçoit de la commune, une somme forfaitaire de 2500 € nette de taxe en règlement du coût de la masse salariale pour 7 salariés encadrés.

Après délibération, les membres du conseil donnent pouvoir au maire de signer la convention et lui demandent de bien vouloir prendre toutes les mesures qui s'imposent.

4.4 - Demande d'exonération suite à une fuite d'eau privative :

- Consommation moyenne sur 3 ans de l'usager = 22 m³/an.
- Consommation facturée = 254 m³ (surplus générée par la fuite 232m³).
- Montant de la facture incluant la fuite 229,61 €. Montant de la facture après dégrèvement 50,97 € soit un montant de remise de dette de 178,64 € TTC.
- Le maire propose que cette somme soit prise en charge par la commune.

Le conseil valide la proposition du maire et lui demande de prendre les dispositions nécessaires à cet égard.

4.5 Demande de manège de type « Paratrooper ».

- Avant de prendre décision, le maire doit prendre des renseignements sur ce type de manège.

5 - Autres informations :

5.1 - Rentrée scolaire 2012/2013 :

effectif en diminution par rapport à l'année précédente.

- Un point est établi sur les effectifs de la prochaine rentrée scolaire (98 élèves).

CP	CE1	CE2	CM1	CM2	TOTAL
12	24	21	19	22	98

5.2 - Opération « Terre saine »

- La commune s'est engagée dans la démarche régionale Terre saine « commune sans pesticides »
- Afin d'accompagner la commune dans cette démarche de progrès, une visite de validation par la Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles (FREDON) s'est effectuée le 15/05/2012 dans nos locaux communaux avec pour constat la présence de 2 produits devenus interdits: le SAPROL, interdit depuis le 06/02/2004. et le MESUROL, interdit depuis le 17/04/2012.
- Sous certaines conditions, ces produits peuvent être pris en charge par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR.

5.3 - SIVEER :

- Rapport annuel sur l'assainissement non collectif :

Volume produit par l'usine en m ³	Volume acheté en m ³	Volume introduit dans le réseau en m ³	Évolution 2010/2011 en %	Volume vendu en m ³	Évolution du volume vendu 2010/2011 %
389188	2665	391853	plus 0,82%	307853	moins 4,33%

Années	2009	2010	2011	Observations
Recettes € TTC	496374	494206	513950	Les recettes ont augmenté de 4%

- Rapport annuel sur le service d'eau potable :
- Analyses physico-chimiques et bactériologiques

	PH	Conduct µg/l3	Turbidité NFU	Dureté TH (°f)	Alu µg/l	Fe.Total µg/l	Se µg/l	Pb µg/l	NO3 mg/l
Moyenne	7,5	647	0,23	32,7	0	0	7	0	29,5
Exigences	6,5/ 9		2		200	200	10	25	50

	Fluor mg/l	D. Atra	Pesticide µg/l	CL2 mg/L	Coliforme	Escherichia	Streptococcus fécaux	Bact conforme	
Moyenne	0	0,01	0,09	0,13	0	0	0		
Exigences	1,5	0,1	0,5		0	0	0		

- Conclusion :

- Excellente qualité microbiologique.
- Bonne limpidité de l'eau.
- Dureté de l'eau importante.
- PH proche de la neutralité.
- Traces de produits pesticides < à 0,1µg/l
- Les concentrations en nitrates modérées.
- Les teneurs en fluor faibles < 0,5µg/l.
- Concentration en Sélénium avoisinent la limite actuelle de qualité fixée à 0,1µg/l.
- Valeurs maximales en chlore libre <0,3mg/l

6- Questions diverses :

- Préconisation de gestion des espaces verts:
 - Dans le cadre de sa politique environnementale, la commune souhaite valoriser ses espaces verts, à cet égard sont hiérarchisées les pratiques de gestion.
 - La commune a été divisée en 5 zones, chaque zone recevra un traitement différent.
 - L'applicatif des différents traitements est détaillé dans le document des préconisations.

Zone 1	Zone 2	Zone 3	Zones 4 et 5
Bourg et périphérie	Plan d'eau et théâtre de verdure	Nouvelles cités	La Liardière et Beausoleil

- Animations sportives :
 - Du 09 juillet au 17 août 2012

Prochain conseil : **Jeudi 06 septembre à 20h30**

L'ordre du jour étant épuisé, le maire lève la séance à 22 h 45.

B. Hippeau